

Les ateliers ARTS PLASTIQUES by Elise Zimmermann SAISON 2026-2027

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse :

Email :

Responsable légal (si mineur) :

Atelier / stage Choisi

Intitulé de l'atelier : Jour / horaire :

Formule choisie

- Année
- Trimestre
- Carte Liberté

Mode de règlement

- Comptant
- 2 fois
- 3 fois
- 4 fois

Droit à l'image

J'autorise l'atelier à photographier/filmer les travaux ou les participants dans le cadre des activités pour les publications de la structure.

- Oui
- Non

Date : _____

Signature : _____

FEUILLE DE PRÉSENCE

Atelier :

Jour :

Horaire :

NOM / PRÉNOM	SEPT	OCT	NOV	DÉC	JANV	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	OBSERVATIONS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – SAISON 2026-2027

1. Inscriptions

L'inscription est validée à réception de la fiche complétée, des 30€ de frais d'inscription (qui restent définitivement acquis) et du règlement convenu.

2. Paiements

Année : au comptant ou par échéances étalées obligatoirement de septembre à décembre.

Trimestre / cartes : règlement intégral dû dès l'inscription.

3. Calendrier

Cours dispensés de septembre 2026 à juin 2027 hors vacances scolaires et jours fériés. Les jours fériés peuvent être rattrapés pour les inscrits à l'année selon les disponibilités.

4. Absences

Toute absence ne donne pas lieu à un remboursement. Un rattrapage ponctuel peut être proposé selon les places, sans cumul possible sur plusieurs mois.

5. Engagement annuel

L'inscription annuelle réserve une place pour toute la saison. En cas d'arrêt volontaire en cours d'année, les échéances restantes restent dues.

6. Matériel enfants / ados

Le matériel est fourni. À prévoir par l'élève :

- Un carton à dessin & une tenue adaptée
- 10 feuilles blanches & un carnet de croquis
- Une gourde personnelle

Pensez à récupérer la gourde... une collection existe déjà !

7. Matériel adultes

Le matériel personnel est à la charge de chacun. L'atelier fournit les infrastructures de travail (tables, chevalets, assises). Prêt ponctuel possible selon les disponibilités.

8. Œuvres / stockage

Les travaux en cours peuvent rester temporairement à l'atelier. Une fois terminés, ils doivent être récupérés. L'atelier ne peut pas devenir un garde-meubles artistique

9. Téléphones ados

Autorisés uniquement comme outil de travail et de recherche créative.

10. Respect

Respect obligatoire des personnes, du matériel mis à disposition, des lieux d'accueil et de la ponctualité des horaires.

11. Convivialité adultes

Espace café / thé disponible dans un pur esprit de partage et d'échange.

12. Stationnement

Privilégier les places proches de l'atelier dans le respect strict du voisinage.

13. Droit à l'image

Prises de vue possibles pour la communication de l'atelier, sauf refus écrit formulé sur la fiche d'inscription.